

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR
L'ELECTRIFICATION DES ENTITES DU RENACA-BENIN
PAR L'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

(TERMES DE REFERENCE)

cDiscussion.com

1. Contexte et justification

Le RENACA-Bénin est une union d'Institutions de Microfinance d'envergure nationale, à deux (02) niveaux, comprenant une Fatière et huit (08) Caisses de base, toutes agréées, auxquelles sont rattachées trente-huit (38) Agences installées dans neuf (09) Départements administratifs sur les douze (12) que compte le pays. Il a officiellement été créé en Novembre 2005 et agréé en 2008 sous le numéro Z.07.0026.A du 04 Février 2008 par le Ministère des Finances et de l'Economie.

Spécialisé dans la mobilisation de l'épargne et la distribution de crédit, le RENACA Bénin intervient essentiellement en milieu rural et cible prioritairement la couche féminine pour ses appuis. Au regard des dispositions de l'Article 70 de la Loi précitée, il fait partie des Institutions de Microfinance de grande taille du Bénin.

Au 31 Décembre 2024, le Réseau a enregistré plus de 272 000 sociétaires, mobilisé plus de FCFA 10 milliards de dépôts pour un encours de crédit d'environ de FCFA 18 milliards avec un effectif du personnel qui s'est établi à 380 agents dont 154 femmes.

Depuis le 02 Juillet 2025, le secteur de la microfinance est régi par la loi 2025-14 du 02 Juillet 2025 portant réglementation de la microfinance en République du Bénin. Etant un acteur majeur du secteur, le RENACA Bénin s'active à s'y conformer.

De par l'ampleur de ses activités, la disponibilité permanente de l'énergie électrique constitue un prérequis majeur pour assurer non seulement la production de l'information financière et sociale de qualité en temps réel mais aussi la sécurité des opérations et la sécurité physique des Agences.

De plus, l'intervention du Réseau dans les nouveaux paradigmes notamment la transformation digitale de ses opérations nécessite la disponibilité en continue d'une énergie électrique pour assurer la continuité des opérations.

C'est dans ce contexte que la Direction Générale a renforcé ces dernières années son réseau électrique en couplant au niveau de chaque Agence, l'énergie électrique conventionnelle avec les Générateurs Electriques (GE). Mais ces derniers, relativement onéreux en entretien et polluants ne permettent pas au RENACA de faire d'une part des économies d'échelle sur les dépenses d'électricité et d'autre part de contribuer à la réduction de l'impact négatif de leur usage sur l'environnement, la santé et la sécurité. Pour y remédier, le Réseau a lancé en Juillet 2022, à titre expérimental une solution solaire photovoltaïque, dite énergie propre au niveau de trois (3) de ses Agences installées dans différentes zones notamment celles de Ouénou dans la Commune de Nikki, de Ayédéro dans la Commune de Ouèssè et de Sétto dans la Commune de Djidja.

Après quelques années d'expérimentation, les retours obtenus des utilisateurs et confirmés par une évaluation du dispositif installé dans chaque Agence, attestent de la satisfaction tant sur la durabilité des équipements que sur la qualité de l'énergie fournie.

C'est fort de cela que le Réseau a décidé de poursuivre cette expérience qui permet à la fois de réduire les coûts liés à la consommation électrique mais aussi de mettre en œuvre la politique environnementale du RENACA qui vise à protéger la faune et la flore.

Les présents TDR s'inscrivent dans ce sens afin de déployer la solution solaire photovoltaïque pour assurer progressivement une stabilité énergétique permanente dans l'ensemble des Agences et à la Direction Générale du RENACA Bénin, toute chose qui garantit la continuité des opérations.

2. Objectif Général

Adopter des solutions à faible empreinte carbone et réduire les coûts d'utilisation de l'énergie électrique dans les entités de base et au siège du RENACA-Bénin.

3. Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- ✓ Réaliser une étude technique pour évaluer en détail les besoins énergétiques (lampes, brasseurs, ordinateurs, imprimantes, détecteurs de faux billets et climatiseurs) nécessaires de chaque entité afin de dimensionner le système solaire approprié ;
- ✓ Proposer les meilleures options possibles de solutions solaires photovoltaïques en fonction des conclusions de l'étude technique ;
- ✓ Fournir les équipements photovoltaïques de qualité et conforme aux normes en vigueur en la matière ;
- ✓ Installer et mettre en service un système solaire fonctionnel, durable, sécurisé et compatible aux installations électriques internes de chaque site ;
- ✓ Assurer une autonomie énergétique et une continuité de service pour chaque entité ;
- ✓ Former le personnel chargé de l'exploitation et de la maintenance du dispositif ;
- ✓ Assurer un service de maintenance initiale sur au moins un (01) an et un suivi à distance sur deux (02) ans.

4. Résultats attendus

Au terme de cette mission,

- une étude technique précisant les consommations actuelles et projetées ainsi que le dimensionnement approprié du système solaire (puissance, type de batteries, onduleurs, structures...) est réalisée ;
- des options de solutions solaires photovoltaïques tenant compte des risques et contraintes spécifiques des entités sont proposées ;
- un système solaire fonctionnel et compatible aux installations électriques internes de chaque site est installé ;
- une autonomie énergétique et une continuité de service au niveau de chaque entité est effective ;
- le personnel en charge de l'exploitation est formé et un suivi de la maintenance est assuré ;

5. Méthodologie

La mission sera réalisée par une entreprise spécialisée en conception, vente et installation d'équipements solaires modernes et de qualité.

L'entreprise doit visiter chaque site concerné pour une étude technique sanctionnée par un rapport avant la proposition de son offre technique et financière. Voir en annexe 1 la liste des sites concernés.

Conformément aux objectifs et résultats attendus présentés dans les présents TDR, l'entreprise doit préciser les types d'équipements (marques, modèles, puissance, durée de vie, etc.) à fournir. Ces

équipements, matériaux, outils, etc. doivent être conformes aux normes environnementales nationales et internationales.

Elle doit définir également dans sa méthodologie, la portée des travaux d'installation des systèmes solaires appropriés à chaque site (évaluation énergétique, dimensionnement du système, mise en service et essais, formation, maintenance, etc.).

L'entreprise doit proposer dans son offre une stratégie ou un mécanisme de validation par le commanditaire des équipements et installations à mettre en service avec les garanties offertes.

L'entreprise doit décrire dans son offre, le plan de formation et de transfert de compétence aux points focaux en charge de l'exploitation et de la maintenance du dispositif au niveau des entités.

6. Format des offres

Les offres techniques et financières en trois (03) exemplaires dont un (01) original, seront déposées dans des enveloppes distinctes portant respectivement les mentions « Offre Technique, A n'ouvrir qu'en séance » et « Offre Financière, A n'ouvrir qu'en séance ».

Ces deux (02) enveloppes séparées seront déposées dans une même enveloppe portant la mention « Manifestation d'intérêt pour l'électrification des entités du RENACA par l'énergie photovoltaïque ».

7. Evaluation des Offres

Les offres seront évaluées à partir des critères ci-dessous :

1.1. Offre technique :

Le score maximum requis pour l'offre technique est de 75 points. Elle sera évaluée suivant les critères ci-après :

N°	Critères d'évaluation	Notation
1	Présentation de la proposition et compréhension de la mission : - Clarté de la présentation du document ; - Reprise détaillée, puis commentée des termes de référence (tdr).	08 03 05
2	Méthodologie - Démarche méthodologique ; - Chronogramme détaillé de travail.	15 10 05
3	Qualifications et expériences pertinentes des Consultants - Diplômes des intervenants sur la mission et CV de l'équipe ; - Qualifications d'ordre général (expérience de l'entreprise). - Au moins dix (10) références et exemples de projets antérieurs similaires ; - Autres expériences pertinentes dans le domaine du solaire.	50 03 12 30 05
	Plan de continuité en cas d'incident/indisponibilité/force majeure	02
	Total	75

1.2. Offre Financière :

Une proposition financière détaillée, comprenant les coûts des équipements, la structure et le détail des coûts (indemnités, honoraires journaliers, nombre de jours, etc.), les garanties proposées et les conditions de paiement.

La proposition financière d'une entreprise ne sera considérée qu'après qu'il ait obtenu au moins une note égale au 2/3 de la note technique, c'est-à-dire de 50/75 pour l'évaluation de l'offre technique.

La formule utilisée pour établir les scores financiers sera la suivante : SF = (25 x PM) / M1

- SF : Score Financier ;
- PM : Proposition la mieux-disant ; et
- M1 : Montant de la proposition considérée.

cDiscussion.com

8. Dépôt des dossiers

Les offres doivent parvenir sous pli fermé, déposées contre fiche à signer au secrétariat du RENACA-BENIN situé à Bohicon, Quartier SEME, Lieudit AGBANWEME, 1^{er} Arrondissement de la Commune de Bohicon, Tél. (229) 01 21 60 33 05/01 63 85 02 26, ou par voie électronique à l'adresse mail : renaca@yahoo.fr/renaca@renacabenin.org le 06 Mars 2026 à 18 heures, heure locale au plus tard.

L'ouverture des offres aura lieu le 07 Mars 2026 à 11 heures, heure locale dans la salle de conférence du RENACA-BENIN sise à Bohicon, Quartier SEME, Lieudit AGBANWEME, 1^{er} Arrondissement de la Commune de Bohicon, 02 BP 687 Bohicon, Tél. (229) 229 01 21 60 33 05/01 63 85 02 26, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui désirent y assister.

Pour tout renseignement complémentaire, appeler les numéros +229 01 21 60 33 05 ou +229 01 63 85 02 26 ou écrire par mail aux adresses ci-après : renaca@yahoo.fr ou renaca@renacabenin.org.

Une fois les offres reçues et analysées, le RENACA se réserve le droit de négocier les propositions avec le prestataire.

Toute information concernant cette mission doit être traitée de façon strictement confidentielle par le postulant.

De même, le RENACA ne divulguera ou ne publiera aucune information relative à cet appel d'offres, ni aucun document fourni par le postulant.

Fait à Bohicon, le

Le Directeur Général,

Dieudonné Gbèhè

cDiscussion.com

Annexe : Liste des agences à électrifier par l'Energie solaire

N°	Entités concernées	Départements	Communes	Arrondissements	Contacts
Agences nouvellement reconstruites					
01	Albarika	Borgou	Parakou	3 ^{ème} arrondissement	01 95 64 66 43
02	Avogbana	Zou	Bohicon	Avogbana	01 65 00 18 89
03	Hadagon	Zou	Bohicon	Cana II	01 65 00 18 86
04	Bamè	Zou	Zangnanado	Ouégbo	01 65 00 18 87
05	Djèhadji	Mono Couffo	Lokossa	Lokossa Centre	01 95 39 51 86
06	Toffo	Atlantique	Toffo	Toffo Centre	01 65 00 18 96
Agences abritant une CAVECA					
07	Savè	Collines	Savè	Plateau	
08	Gbémè-Kpassa	Collines	Ouèssè	Laminou	01 64 80 29 29
09	Adjokan	Zou	Zakpota	Assanlin	01 65 00 18 16
10	Agon	Atlantique	Agon	Damè	01 65 00 18 94
11	Hinvi	Atlantique	Hinvi	Hinvi	01 65 00 18 91
Autres Agences ciblées					
12	Kpébié	Borgou	Pèrèrè	Kpébié	01 65 67 12 45
13	Zaffè	Collines	Glazoué	Zaffè	01 65 00 18 97
14	Agbangnizoun	Zou	Agbangnizoun	Agbangnizoun	01 65 00 18 88
15	Ayou	Atlantique	Allada	Ayou	01 65 00 18 92
16	Direction Générale	Zou	Bohicon	1 ^{er} arrondissement	01 21 60 33 05